

ASSEMBLÉE NATIONALE

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2560

présenté par
Mme Maud Petit, Mme Mette et Mme Luquet

ARTICLE 21 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.